

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 23 (1885)
Heft: 2

Artikel: [Nouvelles diverses]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-188597>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

zena, on avocat et on grand conseiller s'ein allâ-vont à la frontière po sè battrè ein duet, que lè fail-lai arretâ et lão preindrè lão pistolets dein lão bissat.

Lo gendarme qu'avai dza vu passâ clliâ monsus, lão tracè aprés et ne lè racroctè què tot amont. Quand lè vao arretâ, lè z'autre ne saviont pas dein lo mondo cein que cein allâvè a dère, et quand lão démandè lè pistolets, ne saviont pas iô l'ein iron, et l'einvouyont lo gendarme sè férè photografiyi.

— Ao nom dè la loi, vo z'allâ àovri voutron bissat et mè bailli vourtrè pistolets, kâ ye sé porquie vo z'êtes pèce, lão fâ lo gendarme ein lão montreint lo télégrafe que l'avai reçu.

Adon lè z'autre ont du obéï, et l'on du bon grâ mau grâ vouedi lão bissat devant lo gendarme. Et quand lo gendarme a vu lè botolliès dè boutsi, lo ruti, lo paté et tot lo fricot dâo bissat et min dè pistolets, l'est reparti furieux lo contr'avau, tandi que lè trâi dè Lozena sè tegnont lo veintro et que lo syndiquo sè frottâvè lè mans dè lè z'avai eimbétâ on momeint.

L'exploit de frère Polycrate.

Fin.

Les Bernois, blottis derrière les tonneaux de la cave, montraient dans la pénombre leur grosse figure où se peignaient l'anxiété et l'épouvante; ils regardaient cette scène en silence... Il est vrai que les moines qui formaient l'escorte du capitaine Thébaut les tenaient en respect; cependant, ces gros religieux, à la face rubiconde et au menton à triple étage, n'avait pas l'air bien martial, mais ils étaient armés de longues hallebardes, de lances et d'épées, dont l'acier menaçant brillait d'un éclat fauve.

Lorsque le colosse fut solidement garrotté, on le traîna par les pieds dans un coin de la cave, puis le capitaine Thébaut se dirigea vers les soldats bernois privés de leur chef, et les somma de se rendre. Ils obéirent à cette injonction avec la docilité d'un troupeau d'agneaux. Les moines, que cette victoire rendait glorieux comme des héros, les lièrent deux à deux, et les enfermèrent dans cette cave où quelques heures auparavant ils étaient entrés comme dans une salle de ripaille.

Quand frère Polycrate et le capitaine Thébaut sortirent de cette prison improvisée, les premières lueurs du matin coloraient l'horizon de leurs douces teintes rosées. La surface du lac était polie et étincelante comme un miroir, quelques mouettes voltigeaient dans l'air transparent et frais comme des flocons de laine emportés par le vent; on entendait dans les arbres de doux frôlements d'ailes, et déjà les hirondelles laissaient tomber des hauteurs du ciel bleu leurs petits cris d'ivresse et de joie.

Sur le seuil du Dzaley, frère Polycrate et son compagnon rencontrèrent l'évêque de Lausanne et les trois abbés de Haut-Crêt, Montheron et Houterive; ils connaissaient déjà la bonne nouvelle, et ils en étaient si joyeux, qu'ils sautèrent au cou de frère Polycrate et embrassèrent le capitaine Thébaut: « Vous nous avez sauvés! » répétaient-ils d'une commune voix.

Ah! que cette scène était touchante! Et quel honneur, je vous le demande, pour frère Polycrate et le capitaine, d'être l'objet d'une si profonde déférence! Ils allèrent tous ensemble visiter les prisonniers. Julien leur fit un petit sermon en quatre points qu'ils ne parurent pas comprendre, puis il ordonna de transporter dans un caveau séparé ce grand coquin de chef bernois.

Les moines déposèrent avec empressement les armes et se rendirent ensuite à la chapelle, où un *Te Deum* fut

solennellement chanté par l'évêque Julien en personne. Jamais la voix de sa Grandeur ne trouva des accents plus pénétrants: ils faisaient courir un frisson de reconnaissance dans le cœur des religieux en prière...

Dans l'après-midi, le capitaine Thébaut se mit à la tête d'une compagnie de soldats de Cully et transféra les prisonniers au château de Lausanne.

L'évêque Julien resta au Dzaley jusqu'à la fin des vendanges; c'était chaque jour des réjouissances, des fêtes et des repas de Balthazar. Deux soirs consécutifs on dut transporter l'abbé de Haut-Crêt dans son lit.

Enfin, le jour du départ de Julien de la Rovère arriva, mais sa suite comptait un personnage de plus: c'était frère Polycrate dont l'exploit héroïque avait entouré le nom d'une auréole de gloire. Le petit moine, du haut de sa mule noire, souriait d'un air triomphant, sa face ascétique semblait rajeunie de plusieurs années.

L'évêque Julien, lorsqu'il quitta le siège épiscopal de Lausanne, pour gouverner la chrétienté sous le nom de Jules II, emmena frère Polycrate avec lui, à Rome, où il devint un de ses plus vaillants capitaines. Il se distingua dans mainte bataille et mourut aux portes de Florence, dans un duel en champ clos. Son oraison funèbre fut non seulement prononcée du haut de la chaire de St-Pierre, mais aussi dans les églises des couvents du Haut-Crêt, Montheron et Houterive. Et son nom, dans la chronique du Dzaley, a été vénéré de tout temps par les trois communautés...

Le père Samson acheva son récit par un grand coup de poing frappé sur la table qui fit bruyamment s'entrechoquer les verres et les bouteilles; un peu confus, nous nous réveillâmes en sursaut.

Eh! mon Dieu, que voulez-vous, nous avions cependant bien lutté, mais l'homme est si faible.

Le père Samson, après ce premier mouvement de colère, prit une attitude penchée comme la tour de Pise; un voile de mélancolie flotta sur sa figure toujours épanouie comme une tulipe; il devait évidemment faire des réflexions amères et se demander si nous ne nous étions point joués de lui... Heureusement que les bouteilles vides avaient été remplacées et que cet excellent vin du Dzaley, aux mélodieux glous-glous, n'est à nul autre pareil pour ramener le rire et rallumer la chanson sur les lèvres!

Au lever du jour, nos voix se mariaient joyeusement à celle de l'allouette, et c'était le père Samson qui, renversé dans son fauteuil, les mains jointes sur son abdomen arrondi comme une mappemonde, ronflait à l'instar d'un tuyau d'orgue.

Nous étions quittes.

Victor TISSOT.

Lausanne le 16 janvier 1885.

Monsieur le Rédacteur,

La journée des *Quatre-Temps*, qui s'est signalée le 17 décembre, par une pluie diluvienne, a donné occasion à l'une de mes connaissances de me poser cette question: Qu'est-ce que les *Quatre-Temps* et pourquoi l'Eglise catholique les célèbre-t-elle par le jeûne?

Je ne pus lui répondre; mais, intrigué, j'allai aux renseignements. Voici le résultat de mes recherches, peut-être pourront-elles profiter à quelques-uns de vos lecteurs?

On appelle quatre temps, dans l'Eglise catholique, le jeûne et l'abstinence que l'on observe pendant trois jours, le mercredi, le vendredi et le samedi,

au commencement de chaque saison. L'origine de cette coutume remonte très haut dans l'histoire de l'Eglise. Saint Léon, dans ses sermons, parle du jeûne des quatre saisons de l'année : « celui du printemps, au commencement de Carême ; celui de l'été, à la Pentecôte ; celui d'automne, en septembre, et celui d'hiver en décembre. » Le pape considère ce jeûne comme de tradition apostolique et comme une imitation des abstinences de la synagogue. Saint Thomas ne fait pas remonter aux Juifs l'origine des Quatre-Temps, il croit que l'Eglise les institua comme contre-partie des bacchanales que les païens célébraient au retour de chaque saison nouvelle.

Quoiqu'il en soit de leur origine, l'objet des Quatre-Temps est de consacrer à Dieu, par la pénitence, les quatre saisons de l'année, pour qu'il répande ses bénédictions sur les fruits de la terre.

Au commencement, ce jeûne ne fut pas pratiqué universellement dans toutes les Eglises, mais, dans le XI^e siècle, le pape Grégoire fixa distinctement les semaines dans lesquelles les Quatre-Temps devaient être observés, et peu à peu cette discipline s'établit telle qu'elle est encore aujourd'hui.

Quant à l'opinion populaire qui veut que ces quatre journées, indiquées au calendrier dans les mois de février, de mai, de septembre et de décembre, tirent leur nom d'un phénomène météorologique, je pense qu'il n'est plus nécessaire de la réfuter : l'expérience en a suffisamment prouvé l'erreur.

Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de la considération bien distinguée d'un de vos lecteurs.

On nous écrivait de **, à la date du 20 décembre :

Il y a beaucoup de malades en ce moment dans notre contrée, et, sous ce rapport, le respectable corps judiciaire n'est pas plus à l'abri que les simples mortels.

L'huissier du Tribunal d'A... l'affirmait dernièrement d'une manière assez originale pour être rappelée ici. Expédié à grande hâte par son président, un matin de séance, pour convoquer des juges suppléants, il rencontre un ami qui lui dit :

Io va-to, Luï, que t'i tant étsauda ?

Kais-té, répond l'huissier sans s'arrêter et avec un geste énergique, *l'est on commerce de voleu, ien ai trai su la paille.*



Le 4 octobre dernier mourait à Paris un vieillard, nommé Félix Durijot, qui avait été, en son temps, une véritable célébrité culinaire. Après avoir passé quelques années dans les cuisines du roi Louis-Philippe, où il était second chef, il avait pris la direction de celles du restaurant des Frères-Provençaux. Il avait fini par se retirer avec une petite fortune, qu'avaient accrue d'heureuses opérations de Bourse.

A sa mort, il laissa par testament 250,000 francs à ses deux neveux ; mais son testament contenait cette close des plus singulières : Voulant être utile après ma mort à mes concitoyens et trouvant que les épitaphes où sont célébrées les vertus d'un défunt ne servent à rien, j'ordonne que la mienne soit

remplacée, sur mon monument funèbre, par un cadre en bronze couvert d'un grillage et fixé au haut d'une colonne de marbre qui portera simplement mon nom. Chaque jour, par les soins de mes héritiers, une recette de cuisine, très lisiblement écrite, sera glissée dans la rainure du cadre. J'en laisse, à cet effet, trois cent soixante-cinq, que l'on trouvera dans ma caisse. Au bout d'un an, on recommencera, et ainsi de suite. Comme cela, tout en allant visiter leurs morts, les personnes désireuses de s'instruire pourront rapporter du cimetière d'utiles renseignements. En cas de non-exécution de cette clause par mes héritiers, ma fortune toute entière reviendrait à l'Assistance publique.

La commission des épitaphes a cru devoir s'opposer à l'accomplissement de cette fantaisie de la dernière heure ; mais, — ô complication douloureuse ! — par suite de la non-exécution de la clause, le notaire du défunt se refuse à envoyer en possession les deux neveux, qui vont plaider.

Une jeune fille d'apparence modeste, mais aimable, vient de monter en wagon. Plusieurs messieurs la regardent en dessous. Au moment où le conducteur réclame le prix des places, la jeune fille fouille dans sa poche et pousse un petit cri. Elle a oublié son porte-monnaie.

Trois messieurs s'offrent immédiatement. Elle prend six sous de chacun d'eux, paye sa place et met le reste dans sa poche, en remerciant d'un signe de tête gracieux.

Au cercle, à Marseille :

— J'étais aux Indes, chez un rajah de mes amis. Un matin, il me dit : « Mon bon, va donc tirer un coup de fusil avant déjeuner. » Je pars avec mon chien et je tue deux éléphants, le mâle et la femelle. Croyez-vous que je n'ai pas pu retrouver la femelle ! Elle aura fichu le camp dans la luzerne.

— Et le mâle ?

— Le mâle, c'est pas une affaire. Mon chien me l'a rapporté.

Confidence entre deux laitières :

— Et quoique votre médecin vous fait prendre pour ça, madame Blanc ?

— M'en parlez pas, madame Bricaud, faut que j'avale deux fois par jour de l'ordure de fer !

— Pour votre rhume, oui, mais pour votre manque de sommeil ?

— Il m'a conseillé de l'eau d'ananas, et je ne m'en trouve pas mal.

Sophismes anglais.

La paix produit l'abondance ;
L'abondance suscite l'orgueil ;
L'orgueil engendre les querelles,
Et les querelles enfantent la guerre.
Mais la guerre provoque le pillage ;
Le pillage conduit à la pauvreté ;
La pauvreté amène la patience,
Et la patience implique la paix ;
Donc la guerre provoque la paix.

L. MONNET.